LE 7 MARS 2022

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle municipale située au 235 rue Saint-Jacques à Sainte-Marguerite en ce septième jour du mois de mars de l'an deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire: M Claude Perreault

Les conseillers : M Stéphane Bégin

M Stéphane Bégin Mme Sabrina Turmel
M. Nicolas Lacasse M Pierre-Paul Lacasse

M Frédéric Lehouillier

Absent : M. Frédéric Marcoux

formant quorum du conseil.

Mme Maryline Blais, secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal du 7 février 2022 est adopté à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie de celui-ci quelques jours avant la présente session.

034-03-2022 DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET SALAIRES

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

Il est proposé par Stéphane Bégin et résolu :

-d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de février 2022 tels que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 27 866.02 \$ -que le sommaire de paie mensuel brut d'un montant de 26 231.97 \$ soit accepté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

- Invitation à participer au 26e déjeuner-bénéfice annuel de l'organisme
 Le Crépuscule qui se tiendra le 28 avril 2022 au Centre Caztel de
 Sainte-Marie au cout de 60 \$ par personne. Cette activité de
 financement contribue à l'amélioration des services et soins de santé
 pour la population de la Nouvelle-Beauce. Des contributions financières
 sous forme de don sont également sollicitées.
- Dépôt du rapport pour la mise à niveau du sentier pédestre par l'association forestière des deux rives.
- Convocation à l'assemblée générale annuelle du Groupement Forestier du Sud de Dorchester le 5 mai 2022 à 19h au Centre récréatif Desjardins de Saint-Prosper.
- Demande d'installation de feux de signalisation clignotants au passage d'animaux de ferme sur la route 216, tout près de la jonction du rang Saint-Elzéar. La demande sera acheminée au ministère du Transport du Québec.

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois de février 2022

CPTAQ: aucun dossier

ADMINISTRATION

35-03-2022 LES ÉLUS-ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

Attendu que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Attendu que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Attendu qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Attendu que les élus es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Attendu que la volonté des élus·es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Attendu que la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Attendu que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé par Pierre-Paul Lacasse et résolu majoritairement

Que la municipalité de Municipalité de Sainte-Marguerite condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que la municipalité accorde un don d'un montant de 500 \$ à la Croix-Rouge canadienne;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

36-03-2022 RADIATION DES COMPTES À RECEVOIR

Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu à l'unanimité des conseillers présents de radier pour mauvaises créances les comptes à recevoir figurant dans le tableau ci-joint et représentant en date du 25 février 2022 un montant de 3 303.76 \$.

37-03-2022 SOUMISSION POUR ÉVALUATION DES BIENS MUNICIPAUX

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu à l'unanimité que la soumission de SPE valeur assurable de Saint-Georges soit acceptée au coût de 7 325 \$ avant taxes afin de procéder à la mise à jour de la valeur des biens de la municipalité.

38-03-2022 SOUMISSION POUR SURVEILLANCE DES GRAVIÈRES SABLIÈRES

Il est proposé par Pierre-Paul Lacasse et résolu à l'unanimité que la soumission de Mosaic 3D soit acceptée au coût de 15 000 \$ avant taxes pour effectuer la production de levés aéroportés LiDAR et topographique de 5 gravières sablières de notre territoire pour les années 2022 et 2023.

39-03-2022 ANEKDOTE – ACQUISITION ET AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU qu'Anekdote vend avec sa plateforme numérique, la mise en valeur de tous les attraits d'un territoire, qu'ils soient patrimoniaux, commerciaux, culturels, artistiques, naturels et autres;

ATTENDU que l'application est gratuite pour les utilisateurs et simple d'utilisation puisque dès qu'on se trouve près d'un attrait géolocalisé, une capsule vidéo démarre et un visuel peut accompagner cette capsule avec une photographie, un texte ou un hyperlien;

ATTENDU qu'Anekdote effectue actuellement une promotion prélancement au prix de 96 \$ par capsule en plus des taxes;

ATTENDU que les frais annuels pour l'abonnement d'un attrait sont de 14,40 \$ en plus des taxes;

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce va rembourser le prix de 96 \$ par attrait à la suite d'une facturation de la municipalité pour un maximum de 50 attraits par municipalité;

ATTENDU que ce projet de promotion est intéressant pour la municipalité;

EN CONSQUÉNCE, il est proposé par Sabrina Turmel et résolu à l'unanimité :

- D'acheter 20 capsules présentant des attraits de la municipalité d'Anekdote et d'en informer la MRC de La Nouvelle-Beauce;
- D'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marquerite le contrat à intervenir avec Anekdote.

40-03-2022 AVIS DE MOTION

Sur la proposition de Nicolas Lacasse un avis de motion est donné, par la présente, que le conseil adoptera lors d'une séance subséquente un règlement modifiant le règlement 407 sur l'utilisation de l'eau potable. Une copie du projet a été remise à chaque membre du conseil présent.

41-03-2022 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 492-2022 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Monsieur le conseiller Nicolas Lacasse présente le projet de règlement no 492-2022.

Ce projet de règlement a pour objet d'abroger le règlement 407 et d'adopter un nouveau règlement sur l'utilisation de l'eau potable.

42-03-2022 <u>AVIS DE MOTION</u>

Sur la proposition de Frédéric Lehouillier, un avis de motion est donné, par la présente, que le conseil adoptera lors d'une séance subséquente un règlement abrogeant le règlement 441 sur la qualité de vie. Une copie du projet a été remise à chaque membre du conseil présent.

43-03-2022 DÉPÔT DU PROJET DU RÈG N° 493-2022 SUR LA QUALITÉ DE VIE

Le conseiller Frédéric Lehouillier dépose un projet de règlement numéro 493-2022.

Ce projet de règlement a pour objet d'abroger le règlement 441 2016 et d'adopter un nouveau règlement sur la qualité de vie.

44-03-2022 <u>AVIS DE MOTION</u>

Sur la proposition de Stéphane Bégin un avis de motion est donné, par la présente, que le conseil adoptera lors d'une séance subséquente un règlement d'emprunt pour la réfection des rues Saint-Jacques, de la Fabrique et Notre-Dame.

45-03-2022 <u>DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT Nº 494-2022 POUR LA RÉFECTION DES RUES SAINT-JACQUES, DE LA FABRIQUE ET NOTRE-DAME</u>

Le conseiller Stéphane Bégin dépose un projet de règlement numéro 494-2022 . Ce projet de règlement a pour objet d'adopter un règlement d'emprunt pour la réfection des rues Saint-Jacques, de la Fabrique et Notre-Dame

46-03-2022 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 50-03-2021

CONSIDÉRANT QU'une modification a été apportée concernant l'entente dans le dossier Rusty Perreault pour la rétrocession et la servitude d'utilité publique sur les lots 6 258 513 et 6 104 549.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lacasse et résolu unanimement d'abroger la résolution 50-03-2021.

47-03-2022 Lots 6 258 513, 6 104 549 Et 4 085 526

ATTENDU QUE la municipalité a acquis en octobre 2018 des parcelles de terrains de différents propriétaires dans le cadre de l'élargissement du rang Saint-Elzéar;

ATTENDU qu'à la demande de la municipalité de Sainte-Marguerite, la Ville de Sainte-Marie a acquis en octobre 2018 de monsieur Rusty Perreault le lot 6 258 513 du cadastre du Québec, puisque ce lot visé par l'élargissement du rang Saint-Elzéar est situé sur le territoire de la ville de Sainte-Marie;

ATTENDU QUE monsieur Perreault a demandé de se faire rétrocéder le terrain par la Ville de Sainte-Marie;

ATTENDU QUE la municipalité accepte que la Ville de Sainte-Marie rétrocède le terrain à monsieur Perreault, mais conditionnellement à ce qu'il accorde une servitude d'utilité publique (fossé) en faveur du lot de la municipalité, soit le lot 4 085 526 (rang Saint-Elzéar);

ATTENDU QUE cette parcelle est d'une superficie approximative de 2 176 m² et est bornée :

- Vers le sud-ouest par une partie du lot 6 258 522;
- Vers le nord-ouest par le lot 4 450 879;
- Vers le nord-est par les lots 4 085 526 (rang Saint-Elzéar), 6 104 550, 4 085 535 (rang Saint-Elzéar) et 6 104 551;
- Vers le sud-est par le lot 3 473 143 (route Saint-Louis)

ATTENDU que monsieur Perreault s'engage à signer un acte notarié visant la servitude et à ne pas réclamer d'indemnité en compensation;

ATTENDU que monsieur Perreault s'engage à donner cette même servitude sur une largeur de 3 mètres sur le lot no 6 104 549 en vue des travaux futurs de réfection du rang Saint-Elzéar;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lacasse et résolu unanimement

QUE la municipalité demande à la Ville de Sainte-Marie de rétrocéder à monsieur Rusty Perreault le lot 6 258 513 du cadastre du Québec et ce, conditionnellement à ce que l'acte de rétrocession contienne une servitude

d'utilité publique sur les lots 6 258 513 et 6 104 549 en faveur du lot de la municipalité, soit le lot 4 085 526 (rang Saint-Elzéar);

QUE le notaire Hugo Beauchesne du bureau de notaire Roger Plante & Associés soit mandaté pour préparer le contrat notarié de rétrocession et de servitude, dont les honoraires et frais seront payables par la municipalité;

Que le maire ainsi que la directrice générale soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la municipalité concernant ce dossier.

48-03-2022 <u>DEMANDE DE SOUMISSION-ABAT-POUSSIÈRE</u>

Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu à l'unanimité ce qui suit :

Que le conseil municipal demande des soumissions pour la fourniture, le transport et l'épandage de chlorure de calcium sur notre réseau routier pour la période estivale 2022 et 2023.

- Le chlorure de calcium doit être approuvé et répondre aux normes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- Les équipements d'épandage doivent être munis d'appareils de distribution automatique;
- Le travail devra être exécuté vers le 15 juin et vers le 15 août de chaque année (2022 et 2023);
- Les paramètres d'épandage sont de 58 mètres cubes à répartir sur environ 19 kilomètres;
- Le soumissionnaire devra, avant l'épandage, avertir le préposé aux travaux de voirie;
- Les soumissions devront parvenir au bureau municipal avant 16 h 30 le 29 mars 2022 au 268 rue Saint-Jacques à Sainte-Marguerite GOS 2X0.

La municipalité se réserve le droit de n'accepter, ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui lui seront présentées.

49-03-2022 DEMANDE DE SOUMISSION – BALAYAGE DES RUES

Il est proposé par Frédéric Lehouillier et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande des soumissions pour le service de balayage des rues, des stationnements de l'église et de l'édifice municipal, du Centre des loisirs, ainsi que du stationnement du garage municipal et de la caserne (environ 3.51 km)

- Prix pour l'ensemble de travaux;
- Les travaux devront être exécutés avant le 27 mai 2022;
- Les soumissions devront parvenir au bureau municipal avant 16 h 30 le 29 mars 2022 au 268 rue Saint-Jacques à Sainte-Marguerite GOS 2X0;
- Le responsable à la voirie supervise les travaux et s'ils sont conformes, recommande le paiement aux autorités municipales.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

50-03-2022 DEMANDE DE SOUMISSION - MATÉRIAUX GRANULAIRES

Sur la proposition de Nicolas Lacasse et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande des soumissions pour la fourniture de matériaux granulaires, classification MG-20 conforme dont la granulométrie est amendée partiellement selon les facteurs 2,0-7,0 au 80 microns et ce, pour l'entretien estival de notre réseau routier.

- Un prix pour les matériaux et le transport sur le réseau routier du territoire municipal et un prix pour les matériaux seulement et cela pour une quantité variant entre 2 000 et 5 100 tonnes;
- Un prix pour la fourniture de matériaux non classés pour faire du remplissage ou autres travaux;
- o Le soumissionnaire devra posséder un permis d'exploitation;
- Les matériaux granulaires MG-20 devront être conformes;
- Une analyse granulométrique peut être effectuée par la municipalité, mais payée par le soumissionnaire;
- o Le soumissionnaire devra respecter les normes permises de la circulation lourde;

- Le début des travaux est prévu vers le 16 mai 2022;
- Les soumissions devront parvenir au bureau municipal avant 16 h 30 le 29 mars 2022 au 268 rue Saint-Jacques à Sainte-Marguerite G0S 2X0;

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

51-03-2022 DEMANDE DE SOUMISSION – MACHINERIES LOURDES

Sur la proposition de Stéphane Bégin et résolu unanimement que le conseil municipal demande des soumissions pour obtenir des prix, au taux horaire, pour la location de la machinerie lourde pour effectuer divers travaux d'entretien sur notre réseau routier.

- Taux horaire pour pelle hydraulique, sa capacité, la largeur du godet, le nombre de verges cubes, l'âge de la machinerie;
- o Taux horaire pour pelle avec marteau hydraulique;
- Taux horaire pour camion 10 roues;
- o Début des travaux vers le 15 mai 2022;
- Les soumissions devront parvenir au bureau municipal avant 16 h 30 le 29 mars 2022 au 268 rue Saint-Jacques à Sainte-Marguerite GOS 2X0;

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

52-03-2022 <u>DEMANDE DE SOUMISSION – DÉBROUSSAILLAGE</u>

Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu unanimement que des soumissions soient demandées pour le débroussaillage des abords de routes et demi-fossés sur une distance d'environ 36,16 kilomètres ainsi que pour les bords des routes numérotées 216-275 (un passage) sur une distance de 17.29 kilomètres :

- ➤L'entrepreneur doit prendre rendez-vous avec le responsable à la voirie pour inspection des rangs;
- Les travaux devront être exécutés en début du mois de juillet 2022;
- ➤Les soumissions devront parvenir au bureau municipal avant 16 h 30, le 29 mars 2022 au 268 rue Saint-Jacques à Sainte-Marguerite, G0S 2X0.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

53-03-2022 <u>DEMANDE DE SOUMISSIONS— SURVEILLANCE DE CHANTIER</u>

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que des soumissions soient demandées pour mandater une firme d'ingénierie-conseil pour la surveillance de chantier concernant la réfection des rues Saint-Jacques, de la Fabrique et Notre-Dame;

Que le conseil municipal mandate la directrice générale pour préparer l'appel d'offres d'ingénierie (surveillance des travaux);

Les soumissions devront parvenir au bureau municipal avant 16 h 30, le 4 avril 2022 au 268 rue Saint-Jacques à Sainte-Marguerite, G0S 2X0.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

54-03-2022 <u>Demande de soumission - Système de Chauffage de la Caserne incendie</u>

CONSIDÉRANT QUE le réservoir de mazout du système de chauffage de la caserne incendie a atteint sa fin de vie et se doit d'être remplacé;

CONSIDÉRANT QU'UN règlement édicté par le gouvernement du Québec prévoit qu'à compter du 31 décembre 2023, l'installation d'un appareil de chauffage au mazout et le remplacement d'un tel appareil par un appareil de

chauffage fonctionnant au moyen d'un combustible fossile dans les bâtiments existants seront interdits;

CONSIDÉRANT QUE l'option de remplacer du système de chauffage au mazout par un système fonctionnant soit à l'électricité ou au propane est envisagé par le conseil de la municipalité de Sainte-Marguerite

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement du système de chauffage sont admissibles au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu unanimement de procéder à des demandes de soumission pour le remplacement du système de chauffage de la caserne incendie.

55-03-2022 PREMIERS RÉPONDANTS

Il est proposé par Stéphane Bégin et résolu unanimement que le conseil approuve la formation de Mme Geneviève Bourque et M André Simard Cyr comme premiers répondants au cours de l'année 2022. La formation est gratuite, les frais de déplacement et de repas seront remboursables sur présentation de pièces justificatives.

TRANSPORT ROUTIER-VOIRIE

56-03-2022

OFFRE D'EMPLOI POUR UN POSTE D'AIDE À LA VOIRIE

Il est proposé par Frédéric Lehouillier et résolu unanimement

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale à préparer une offre d'emploi pour un poste saisonnier d'aide à la voirie à temps plein;

Qu'une description des tâches sera préparée, une annonce publiée:

De mandater la directrice générale pour créer un comité de sélection;

Les dépenses pour ce poste ont été prévues au budget.

HYGIÈNE DU MILIEU Aucun dossier

LOISIRS ET CULTURE

57-30-2022 DEMANDE DE SOUMISSIONS - MISE À NIVEAU DU SENTIER PÉDESTRE

CONSIDÉRANT qu'une subvention de 38 383.43 \$ a été obtenue des Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique;

CONSIDÉRANT que l'association Forestière des deux rives a déposé un rapport sur les étapes à réaliser pour la mise à niveau du sentier pédestre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que des soumissions soient demandées pour la réalisation de certaines étapes afin de mettre à niveau le sentier de raquette en sentier pédestre.

- >L'entrepreneur doit prendre rendez-vous avec la personne responsable du projet afin de planifier les étapes à réaliser;
- Les travaux devront être exécutés avant le 1er octobre 2022;
- Les soumissions devront parvenir au bureau municipal avant 16 h 00, le 15 avril 2022 au 268 rue Saint-Jacques à Sainte-Marguerite, G0S 2X0.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

58-03-2022 <u>DÉMOLITION D'AUTOMOBILES</u>

Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu unanimement que le conseil accepte pour la tenue du Demolition Fest les 27, 28 et 29 mai prochain, la demande de la Commission des loisirs de Sainte-Marguerite pour les services suivants :

- > Utilisation des stationnements du garage et de l'édifice municipal;
- > la présence des premiers répondants et des pompiers;
- l'utilisation du terrain des loisirs et du centre des loisirs;
- > appui dans la demande du permis d'alcool.

La municipalité ne peut cependant garantir la présence des premiers répondants et pompiers, car en cas d'urgence sur le territoire de la municipalité, la commission des loisirs devra prendre les mesures nécessaires afin de remédier à l'absence de ceux-ci.

**Comme pour les années antérieures, il est demandé aux membres du comité de prévoir des poches d'absorbant afin de prévenir la contamination sur les terrains ciblés par les stationnements des voitures de démolition. Aussi d'installer des clôtures autour du terrain de M Pierre Filion afin que personne n'ait accès.

59-03-2022 REPRÉSENTANT DU CONSEIL AU SEIN DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement de nommer Claude Perreault comme représentant de notre municipalité au sein du réseau Biblio.

60-03-2022 ADHÉSION À L'ASSOCIATION DE SOCCER NOUVELLE-BEAUCE (LÉGION)

CONSIDÉRANT QUE la ligue de soccer Inter-Beauce demande beaucoup d'implication et d'organisation au sein de la municipalité de Sainte-Marguerite; CONSIDÉRANT QUE l'Association de soccer Nouvelle-Beauce prend en charge l'organisation de la ligue et s'occupe de la gestion des inscriptions, des équipes, des bénévoles et du matériel;

Il est proposé par Frédéric Lehouillier et résolu unanimement Que la municipalité se désabonne de la Ligue de Soccer Inter-Beauce;

Que la municipalité adhère à l'association de Soccer Nouvelle-Beauce pour la saison été 2022 et les suivantes.

61-03-2022 FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS — PARC RUE BELLEVUE

Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Sainte-Marguerite dépose une demande d'aide financière au montant de 60 000 \$ auprès de la MRC de La Nouvelle-Beauce dans le cadre de l'appel de projets pour la Politique de soutien aux projets structurants 2022 pour améliorer les milieux de vie pour le projet de développement du parc de quartier dans la rue Bellevue

Que le conseil s'engage à supporter l'écart entre les coûts des travaux et l'aide financière accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues des partenaires financiers, s'il y a lieu.

Que Mme Maryline Blais, directrice générale de la Municipalité de Sainte-Marguerite soit autorisé(e) à signer le protocole d'entente à intervenir avec la MRC de La Nouvelle-Beauce.

DIVERS

 Ouverture soumission – Réfection rues Saint-Jacques, de la Fabrique et Notre-Dame – prévue le mercredi 9 mars 2022 à 10 h 00.

Période de questions

Questions de l'assemblée

Je, soussignée, Maryline Blais, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

62-03-2022 CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de S levée à 19 h 58.	Stéphane Bégir	n il est résolu	à l'unanimité	que la	session	soit
Claude Perreault, maire		aryline Blais, et greffière-tré	0	 érale		

Je, Claude Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Claude Perreault, Maire

LE 15 MARS 2022

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville ce quinzième jour du mois de mars deux mil vingt-deux, à 19h30, à laquelle sont présents:

Le Maire: M. Claude Perreault

Les conseillers : M Stéphane Bégin Mme Sabrina Turmel

M Frédéric Marcoux M. Nicolas Lacasse M Pierre-Paul Lacasse M Frédéric Lehouillier

Formant corps du conseil.

Mme Maryline Blais, directrice générale est aussi présente

Les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation et signent.

Claude Perreault	
Stéphane Bégin	Sabrina Turmel
Frédéric Marcoux	Nicolas Lacasse
Pierre-Paul Lacasse	Frédéric Lehouillier

CORRESPONDANCE

<u>DÉPÔT - RAPPORTS D'AUDIT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC</u> Conformément à la Loi sur la Commission municipale, le greffier dépose au Conseil les rapports d'audit de la Commission municipale du Québec portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du programme triennal d'immobilisations PTI 2021-2023.

<u>DÉPÔT - RAPPORTS D'AUDIT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC</u> Conformément à la Loi sur la Commission municipale, le greffier dépose au Conseil les rapports d'audit de la Commission municipale du Québec accompagné de la lettre reçue de la vice-présidente à la vérification portant sur la transmission des rapports financiers (mars 2022).

63-03-2022 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 147 941 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Nicolas, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Sainte-Marguerite informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et

préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'Aide à l'entretien du réseau routier local.

64-03-2022 <u>ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 494-2022</u>

Il est proposé par Frédéric Lehouillier et résolu unanimement que le règlement n° 494-2022 décrétant un emprunt de 1 690 790 \$ pour la réfection des rues Saint-Jacques, de la Fabrique et Notre-Dame soit et est adopté.

65-03-2022 <u>Demande de la Municipalité de Sainte-Hénédine</u>

CONSIDÉRANT QU'en 2020, la Municipalité de Sainte-Marguerite a procédé à la réfection du rang Sainte-Suzanne jusqu'aux limites complètes de son territoire.

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection du rang Saint-Alfred de la Municipalité de Sainte-Hénédine s'applique jusqu'aux limites de Sainte-Marguerite (rang Sainte-Suzanne).

CONSIDÉRANT QUE les parcelles de lots 4 084 130 et 4 084 582 sont situées sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Marguerite et constituent l'assiette du rang Saint-Alfred à Sainte-Hénédine sur une longueur de 77.3 mètres.

CONSIDÉRANTE QUE la Municipalité de Sainte-Hénédine demande à la Municipalité de Sainte-Marguerite d'acquitter 50% des frais sur cette portion de route, soit 38.65 mètres linéaires sur présentation des factures à la suite des travaux.

CONSIDÉRANTE QUE cette portion du rang Saint-Alfred appartient entièrement à la Municipalité de Sainte-Hénédine et que la Municipalité de Sainte-Marguerite n'est pas tenue d'assumer ces frais.

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement de décliner l'offre de la Municipalité de Sainte-Hénédine pour le partage des coûts pour la portion de 77.3 mètres dans le projet de réfection du rang Saint-Alfred.

66-03-2022 MANDAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES SAINT-JACQUES, DE LA FABRIQUE ET NOTRE-DAME

Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu unanimement que la soumission de Constructions de l'Amiante inc. au coût de 1 567 732.69 \$ taxes incluses soit acceptée pour les travaux de réfection des rues Saint-Jacques, de la Fabrique et Notre-Dame sur une longueur approximative de 507 mètres. Que cette acceptation est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt #494-2022 par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

67-03-2022 ADDENDA - APPEL D'OFFRE — SURVEILLANCES DE CHANTIER POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES SAINT-JACQUES, DE LA FABRIQUE ET NOTRE-DAME

Il est proposé par Pierre-Paul Lacasse et résolu unanimement d'apporter un addenda à l'appel d'offre pour la surveillance de chantier du projet de réfection des rues Saint-Jacques, de la Fabrique et Notre-Dame en retirant la deuxième phrase du 2^e paragraphe de l'article 5.4 de l'appel d'offres.

68-03-2022 CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Nicolas Lacasse et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 21h54.

